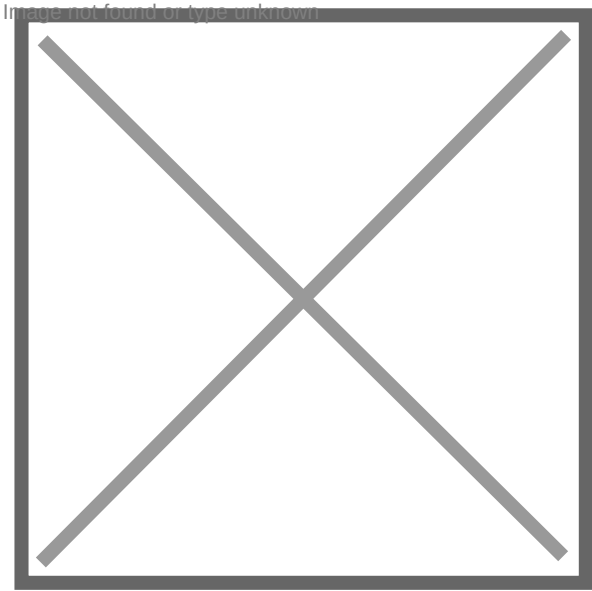




Inscription au cci compliquée à cause de l'ancien gérant

Par **Lylierose**, le **25/09/2012** à **17:01**

Bonjour,

Je suis locataire-gérant d'un restaurant depuis le 1/12/11 dans une station de ski. J'ai effectué une première saison d'hiver jusqu'au 30/04/12. Je me suis inscrit auprès du CCI, reçu mon extrait K...etc. J'étais en règle.

J'ai signé un nouveau contrat pour la saison d'été, du 01/05/12 au 30/09/12. Déjà, l'annonce légale a été publiée le 29/06/12. J'ai envoyé mon dossier au CCI et une semaine plus tard, je recevais une lettre du greffe me signifiant qu'avant de pouvoir m'immatriculer, il fallait que la SARLmachin fasse son acte de fin de gérance.

Il s'agit de mon prédécesseur, le gérant de l'hiver 2010/11. (je n'ai pas saisi pourquoi ce courrier m'était adressé).

Mon propriétaire est en litige avec cette société et malgré les huissiers, les courriers et les appels, il ne se passe rien. Nous sommes fin septembre, après 4 relances du greffe, mon dossier a été invalidé. Je termine dans moins d'une semaine et d'après de nouvelles infos, je devrais pouvoir m'immatriculer d'ici peu (par un procédé concocté par un juriste)..ça laisse songeur.

Est ce que mon propriétaire est responsable de la négligence de l'ancien gérant?et moi, dans l'histoire, est ce que je peux demander un dédommagement étant donné que sans extrait K, je n'ai pu travailler avec d'autres fournisseurs?(mes fournisseurs actuels ont été indulgents). C'est un sac de noeuds, si quelqu'un peut m'éclairer, merci.